Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/03

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, André LEROY, Pascal FAMEL.
Absent excusé ayant donné pouvoir :
Yveline LE GAC pouvoir à pascal FAMEL
Absents : Bruno BACCON, Stéphanie SEBILLE
Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

2026 – 03 : Tarifs ALSH 2026, recrutements et rémunérations des animateurs

Rapporteur : Nathalie CRENN

L'accueil de loisirs de Plouisy sera ouvert du lundi 06 juillet 2026 au vendredi 14 août 2026.

La commission enfance jeunesse s'est réuni le 20 janvier 2026 afin de valider les tarifs et les rémunérations des animateurs et propose de revaloriser l'ensemble des tarifs et rémunérations à hauteur de 1.5 %.

Les tarifs proposés pour 2026 sont les suivants :

Allocataires CAF

Tranche	1	2	3	4	5
QF CAF	≤ 512 €	513 à 699 €	700 à 949 €	950 à 1199 €	≥ 1200 €
Tarifs journée	7.25 €	8.30 €	10 .35€	12.45 €	14.00 €
Tarifs nuit de camping /veillée	7.30 €				

Allocataires MSA

QF MSA	≤ 400 €	401 à 549 €	550 à 699 €	700 à 850 €	≥ 851 €
Tarifs journée	13.70 €				

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_03-DE

Bons MSA	9.35 €	8.30 €	7.25 €	6.20 €	0 €
Restant dû	4.35 €	5.40 €	6.45 €	7.50 €	13.70 €
Tarifs nuit de camping /veillée	7.30 €				

Il est proposé d'effectuer les recrutements suivants pour l'été 2026 :

- Juillet 6 animateurs et 2 stagiaires
- Aout 4 animateurs et 1 ou 2 stagiaires

Les rémunérations journalières proposées pour 2026 sont les suivantes :

Catégorie	**Rémunération journalière Montant brut**
Directeur	95.30 €
Directeur adjoint	81.20 €
Animateur diplômé BAFA	64.20 €
Animateur diplômé BAFA titulaire d'un brevet de surveillant de baignade	70.30 €
Animateur non diplômé	A étudier selon diplôme Entre 30 et 50 €
Animateur en stage pratique BAFA	46.70 €
Supplément de rémunération d'une nuitée de camping pour un animateur	17.60 €

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 2e,
Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 20 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DECIDE la création des emplois de non-titulaires saisonniers sur la période estivale de juillet et août 2026 en vue de l'ouverture de l'accueil de loisirs ;**
- **FIXE pour 2026 les niveaux de rémunérations tels que figurant ci-dessus ;**
- **FIXE pour 2026 les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement comme ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy GUILLOU

La secrétaire de séance
Aurélie LE SAOUT

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)